

PROJET DE LOI
AUTORISANT LA RATIFICATION DES STATUTS
DU CENTRE AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT MINIER,
ADOPTES LE 31 JANVIER 2016 A ADDIS-ABEBA

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification des Statuts du Centre Africain de Développement Minier (CADM), adoptés le 31 janvier 2016 à Addis-Abeba.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 18 octobre 2019



[Signature]
Selom Komi KLASSOU